



**Sujet :** [INTERNET] Contribution projet éolien Lupsault-oradour : parc éolien de La Couture

**De :** Michel SOUCHET <ml.souchet@orange.fr>

**Date :** 08/03/2019 12:05

**Pour :** pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint ma contribution à l'enquête concernant l'implantation d'éoliennes sur les communes de Lupsault Oradour : parc éolien de La Couture.

Vous en souhaitant bonne réception.

Michel Souchet-Forest

Sallerit, Lupsault

Pièces jointes :

---

Parc\_éolien\_Couture\_MSouchet\_Lupsault.pdf

30 octets

## Parc éolien de La Couture

### Projet de 7 éoliennes Lupsault\_Oradour

#### Eoliennes Lupsault-Oradour et biodiversité

L'implantation de ces éoliennes ne doit pas être réalisée à proximité du bassin hydrologique de la Couture qui est constitué de zones humides à protéger car connues pour abriter une importante biodiversité.

De plus la zone d'implantation prévue se trouve sur la trajectoire d'oiseaux migrateurs de grandes tailles (voir photo cigognes, mais également, oies, grues) qui, certaines années, se posent pour une nuit dans les arbres de ces marais ; ces éoliennes représentent donc un danger certain pour ces oiseaux. Dans un contexte où nous observons **un effondrement général de la biodiversité** (perte de 60% des animaux sauvages en 40 ans dont **83% des animaux d'eau douce**; source = rapport scientifique WWF ; [https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/rapport-planete-vivante-2018?gclid=EAlaIQohChMlmcLKI77w4AIV10FRCh3IvA4nEAAYASAAEgKHVvD\\_BwE](https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/rapport-planete-vivante-2018?gclid=EAlaIQohChMlmcLKI77w4AIV10FRCh3IvA4nEAAYASAAEgKHVvD_BwE)), il est inconcevable d'implanter des machines dont les pales constituent de véritables dangers dans les couloirs de migrateurs. De plus, implanter des éoliennes dans le lit de cours d'eau, c'est détruire ces cours d'eau, fragiliser tout le bassin de La Couture, détruire la faune et la flore.

Nous signalons également que ce secteur d'implantation a la visite régulière de chauve-souris pendant leur période de reproduction, dont certaines espèces sont rares et en déclin (espèce rhinolophe, déterminée par Charente Nature). Le mouvement et le bruit des pales des éoliennes représentent également un très grand danger supplémentaire pour la survie de ces mammifères insectivores déjà fortement impactés par la chute de 80% des insectes en 50ans, mammifères volants exceptionnels qui se guident par sonar. C'est donc pour nous une hérésie d'implanter des éoliennes dans un environnement forestier qui est un territoire de chasse de ces animaux très utiles.

Or nous constatons par exemple, une très grande proximité de l'éolienne E4 des bosquets et haies bocagères ; rappelons le traité Eurobats auquel la France est partie et qui recommande de respecter une distance de 200 mètres entre les éoliennes et les haies ou lisières de bois. Voir aussi le Schéma Régional Eolien (page 60).

De plus, comme la Région, le Département et la Communauté de communes veulent développer le tourisme, il est impératif de préserver notre territoire : à titre d'exemple, nous avons régulièrement des passages de touristes en calèche ou à cheval qui profitent du cadre naturel du territoire communal pour effectuer des promenades découverte nature, le long des chemins communaux bordés de nos dernières « palissos ». Il en sera tout autre si les éoliennes sont omniprésentes ! Le site du projet est en fait dans une zone avec de nombreux atouts pour développer le tourisme (plan d'eau, piste cycliste, nombreux monuments...) dont le cyclotourisme en expansion en Aquitaine.

#### Eoliennes en Charente : un territoire qui « paie » un lourd tribut

Il est particulièrement frappant de constater la présence de très nombreuses éoliennes dès que nous arrivons en Charente par la route alors que dans d'autres régions tout aussi ventées voire davantage comme le littoral atlantique entre sud Bretagne et Poitou, elles sont beaucoup moins présentes. Les

**Conclusion :**

Il est essentiel de préserver nos territoires de dégradations qui vont avoir un impact environnemental négatif important pour les années à venir, sur l'attractivité charentaise et qui vont réduire la qualité de vie de ses habitants avec un grand nombre d'habitations très proches (moins de 800m) des 7 éoliennes de 180m de haut. Je suis par conséquent contre ce projet d'implantation d'éoliennes sur Lupsault-Oradour.

Fait à Lupsault, le 8 mars 2019

Michel Souchet-Forest



**Sujet :** [INTERNET] contribution à l'enquête publique du projet éolien lupsault-oradour

**De :** Marie-Claire Forest <mcl.forest@orange.fr>

**Date :** 08/03/2019 15:39

**Pour :** pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

Projet de 7 éoliennes Lupsault\_Oradour

NOUS sommes CONTRE ce projet

-Eoliennes Lupsault-Oradour et biodiversité

Comme le nom du projet l'indique lui-même, ces pylônes sont prévus d'être implantés dans **une zone de marais plus ou moins emboisés parfois**, par ailleurs **lieu de passages voire de halte, parfois, (comme j'ai pu le voir sur la commune entre lupsault et les Gours par exemple), de nombreux migrants,** tant en nombre qu'en variété:

-**des Cigognes** -j'ai des photos qui datent de fin août 2018) prises à l'entrée du village de le BOUCHET-cf PJ)

-**des grues**, -un chasseur m'a dit hier midi qu'elles étaient récemment sur les lieux même de l'implantation prévue des pylônes!!!

- **des oies**, encore la semaine passée ont été vues sur les lieux même du projet d'implantation des éoliennes au Bouchet.

Quelqu'un aurait pris des photos j'espère pouvoir les récupérer!!!!

L'implantation de ces éoliennes ne doit pas être réalisée à proximité de ce bassin hydrologique de l'Aume-Couture, constitué de **zones humides** par nature reconnues pour abriter une importante biodiversité, **DONC, A PROTEGER.**

De plus, la zone d'implantation prévue se trouve **sur la trajectoire d'oiseaux migrants de grandes tailles** (voir photo **cigognes**, mais également, **oies, grues**) qui, certaines années, se posent même pour une nuit dans les arbres de ces marais.

Ces éoliennes représentent donc un **danger réel certain pour les oiseaux.**

Dans un contexte où des experts en Novembre 2018 ont fait savoir au public un **véritable effondrement général de la biodiversité** (perte de 60% des animaux sauvages en 40

ans, dont 83% des animaux d'eau douce; source = rapport scientifique WWF;  
[https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/rapport-planete-vivante-2018?gclid=EAlaIqobChMImeLKI77w4AIV1OFRCh3IvA4nEAYASAAEgKHVvD\\_BwE](https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/rapport-planete-vivante-2018?gclid=EAlaIqobChMImeLKI77w4AIV1OFRCh3IvA4nEAYASAAEgKHVvD_BwE)),

il devient absolument **inconcevable d'implanter des machines** dont les pales constituent de véritables dangers dans les **couloirs de migrations**.

Nous signalons également que **dans ce secteur d'implantation** où il est prévu une concentration non négligeable d'éoliennes, puisque d'autres sont également sur St Fraigne, les Gours.... a la visite régulière de chauve-souris pendant leur période de reproduction, dont certaines espèces sont rares et en déclin (espèce rhinolophe, déterminée en juillet 2013 par Laurent PRECIGOUT de Charente Nature Environnement). Un mât est actuellement planté au pied d'un bois qui est un reste de la Sylve d'Argenson qui recèle probablement des **chauves-souris** assez rares selon les dires de **Laurent Précigout** que j'avais fait venir il y a quelques années, (suite à votre appel dans la Charente Libre) et qui nous avait expliqué leurs moeurs.

D'une variété assez rare, m'avait-il-dit, elles venaient chez nous, derrière nos volets uniquement pendant période d'allaitement des petits mais qu'ensuite elle repartaient dans les bois environnants, **leur territoire de vie couvrant plusieurs kilomètres dans une zone environnante, relativement importante donc.**

Le mouvement le bruit des pales des éoliennes et les ondes qui en découlent représentent également un très grand danger supplémentaire pour la survie de ces chiroptères, auxiliaires déjà fortement impactés par **la chute de 80% des insectes en 50ans**, mammifères insectivores volants exceptionnels qui se guident par sonar.

C'est donc pour nous **une hérésie que d'implanter des éoliennes dans un environnement humide, qui est un territoire de chasse de ces animaux très utiles.**

N'oublions pas que nous sommes situés au cœur des lambeaux de la sylve d'Argenson déjà bien mise à mal par l'agriculture intensive et le réchauffement climatique: dans le département des Deux-Sèvres, il n'est déjà plus envisagé d'implanter des hêtres comme c'était le cas jusqu'alors.

De plus, comme la Région, le Département et la Communauté de communes veulent développer le tourisme, il est **impératif de préserver le patrimoine NATUREL de notre territoire:**

à titre d'exemple, nous avons régulièrement des passages de touristes en calèche ou à cheval qui profitent du cadre naturel verdoyant et vallonné entre bois (de Barbezières) et fond de vallée, (de l'Aume et ses très nombreux rus affluents, y compris venant du Gouffre des Loges), voire de Rouches (comme on disait ici autrefois) du territoire communal pour effectuer des promenades découverte nature, le long des chemins bordés de nos dernières «palisses». Il en sera tout autre si les éoliennes sont omniprésentes! Car des pylônes de 180mètres de haut ne passent ps inaperçus même à ceux qui voudraient les ignorer!!!!

**Eoliennes en Charente: un territoire qui «paie» un lourd tribut**

Il est particulièrement **frappant** de constater la présence de très nombreuses éoliennes dès que nous arrivons en Charente par la route alors que dans d'autres régions tout aussi ventées voire davantage comme le littoral atlantique entre Loire-Atlantique et Poitou, via l'autoroute, elles sont nettement moins présentes.

Les conséquences sur le paysage charentais sont majeures:

-**Territoire naturel défiguré** par ces trop beaucoup trop nombreux pylônes et pales omniprésents .

-**Stérilisation supplémentaire de nos terres agricoles**, (pourtant si nécessaires voire capitale à l'alimentation d'une population mondiale toujours croissante) par leurs chemins secondaires d'accès et les réseaux de raccordement,

-**Pollution lumineuse notamment la nuit car**, il devient AUSSI difficile de jouir d'une nuit noire paisible à dormir la fenêtre ouverte à la campagne, condition pourtant si essentielle à l'apaisement et la détente de TOUT organisme vivant...sans même compter le coût écologique de la fabrication des engins, la note finale devient lourde!!!!!!

Ce qui, in fine ne contribue en rien

ni à l'attractivité du territoire charentais,

ni même à la majorité de la population qui y vit,

bien au contraire, surtout que la **plus grande quantité d'électricité produite sur le territoire départemental est destinée à fournir des consommateurs éloignés bien inconscients de ces nuisances.**

Autrement dit, des décisions d'implantation d'éoliennes sans vision politique claire **sacrifient l'avenir du territoire charentais et de ses habitants, au profit d'une politique court-termiste qui accentue le toujours-plus de consommation électrique.** (il n'est qu'à voir le nombre de climatiseurs qui explose) .

Il est de moins en moins tolérable que l'électricité produite ici conduise à une gabegie d'énergie ailleurs et notamment en zones urbaines où il est fréquent de voir **des résistances électriques chauffer des terrasses de cafés/brasseries !!!**: une véritable hérésie! sans parler

de la perte «en ligne» d'énergie le long des lignes électriques.

A ce rythme là, des éoliennes déployées sur la surface entière de la Charente n'y suffiront pas!

**Il faut être cohérent et avoir une vision d'ensemble de la production électrique et tendre vers son utilisation intelligente et utile, par le raisonnement, c'est à dire qui passe par la PRISE DE CONSCIENCE INDIVIDUELLE et collective de ses actes via L'EDUCATION**

C'est pourquoi s'il faut des éoliennes, a minima, elles devraient être **des Eoliennes Citoyennes**: gérées en régie municipale dont l'électricité de PROXIMITE profiterait à chaque habitant de la commune (comme c'est le cas de la commune de Beganne dans le Morbihan (<https://energie-partagee.org/projets/begawatts/>

qui bénéficierait GRATUITEMENT de SA PROPRE ENERGIE.

Qui, de fait serait responsabilisé puisque consommant en fonction de la production LOCALE.

Une ou deux éoliennes par commune gérée(s) par une régie locale (et non pas par une entreprise forcément à but lucratif Valorem et le groupe allemand Bawya.R.E) où l'électricité produite localement est distribuée en priorité aux habitants du territoire d'implantation.

Ce serait alors un projet souhaité voulu, choisi, facteur de cohésion sociale, et qui conduirait naturellement à la responsabilisation des consommateurs d'électricité dans une **démarche vertueuse, cohérente avec la Transition écologique envisagée au niveau national.**

RECOMMANDATIONS NATIONALES de l'ALEC, ADEME

Pour **vivifier le bassin d'emploi local**, un effort du côté de **l'isolation des bâtiments** serait bien plus profitable que l'implantation d'éoliennes sachant que notre territoire charentais et en particulier le bassin de l'Aume Couture a très longtemps été dédié à la culture du chanvre entre autres pour la corderie royale de Rochefort. (cf *Lin et Chanvre d'Angoumois et Saintonge par Alberte Cade*)

En effet, cette plante textile très réputée pour sa robustesse sert beaucoup dans la marine. Et nos terres de marais le long de nos nombreux rivières sur des terrains appelés chenervières chenbeaux attestent de l'activité de ce passé.

La culture du chanvre profita du nombre important de cours d'eaux pour devenir une culture de premier plan jusque dans les années 1890. En 1818, on en comptait 1800 hectares plantés. Les cordes obtenues, après travail du chanvre, étaient dirigées vers la Corderie Royale de Rochefort-sur-mer. On y fabriquait aussi des toiles de grande qualité.

Comme tout le canton d'Aigre, Lupsault est situé dans le bassin dans, le bassin de l'Aume-Couture ,

**«Dans notre Pays d'Aigre, jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, et grâce à la qualité des eaux de nos rivières, la culture du chanvre et du lin occupa une place importante dans l'économie de notre petite région.**

**C'est une surface de plus de mille hectares, qui était cultivée».**

*On trouve des traces de cette culture sur les anciens plans du canton. Le chanvre sert de matière première pour la confection de fils et de cardages. Celui obtenu dans notre Pays d'Aigre était en majeure partie absorbé par la Corderie Royale de Rochefort-sur-Mer. Histoire eu pays d'Aigre 2005*

Il se trouve que cette plante fait l'objet aujourd'hui d'un regain d'intérêt tout particulier en raison de ses multiples propriétés.

sa graine contient un taux d'Omega-3 impressionnant au point qu'elle peut être très facilement valorisée en huile alimentaire (39% d'Omega-3) et produits pharmaceutiques à **très haute valeur ajoutée.**

C'est une plante qui, peu affectée par les nuisibles et qui pousse tellement rapidement qu'elle ne demande absolument AUCUN INTRANT puisqu'elle étouffe immédiatement les indésirables potentiellement concurrentes.

Enfin, et c'est non la moindre des qualités du chanvre, sa paille, la chénevotte possède un pouvoir isolant particulièrement intéressant **pour isoler toutes le parties du bâtiment** «du sol aux murs jusqu'au plafond» **que ce soit sous forme de laine de chanvre, de béton de chaux-chanvre....de plus, imputrescible et ininflammable!**

**Tout un terreau économique non délocalisable** pourrait ressurgir en ces périodes de réchauffement climatique avec formation d'une filière locale du chanvre tant dans l'alimentaire que dans l'artisanat. Puisqu'il semble que l'état semble vouloir aider les personne en précarité énergétique (et il y en a beaucoup à faire dans ce secteur de gilets jaunes qui se sentent à juste titre laissés pour compte ) c'est le moment **rêvé pour relancer cette filière** comme l'on déjà fait plusieurs localités en France (Riec/Bellon en Bretagne fin des années 90, il y a lus de 20ans. Le Gâtinais en Essonne il y a 2 ans sous forme de coopérative de quelques agriculteurs) même la Vendée avec la CAVAC a un débouché au niveau National, même le Chanvre Mellois s'est lancé il y a 10-15ans .Ces pionniers qui

avaient flairé le filon, avant tout le monde avaient bien du mérite car ils devaient «bidouiller» leurs machines pour récolter cette plante textile à fibre longue.

En période de réchauffement climatique où les bioclimaticiens recommandent avant tout **d'isoler les bâtiments (représentant 1/3 de la consommation énergétique)** Cette agriculture montre tellement un intérêt croissant face à la nécessité de réduire les dépenses énergétiques que **même des machines à récolter cette plante textile sont maintenant disponibles sur le marché.**

C'est tellement mieux de chercher à réduire la consommation que de construire toujours plus d'éoliennes! Car, comme le précise l'ALEC et l'ADEME, **la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas.**

Sans parler des maisons anciennes de pays charentais aux murs épais qui présentent l'énorme avantage de posséder une inertie thermique considérable qui une fois isolée thermiquement avec un mélange chaux-chanvre les rendent si agréables à vivre, en particulier en période de canicule. C'est ce que nous avons fait et c'est bien agréable. Par la canicule l'année passée, maman, très âgée, a passé son été sans absolument aucun problème la température n'a jamais excédé les 23°C dans la maison!!!!

Voilà donc notre proposition ALTERNATIVE à l'implantation d'une « forêt d'éoliennes », proposition qui a l'avantage de bénéficier à TOUS LOCALEMENT mais aussi à la PLANETE.

Conclusion:

Nous voulons préserver nos territoires de dégradations qui vont avoir un impact environnemental négatif important pour les années à venir, **sur l'attractivité charentaise donc sur le maintien de la population sur la canton d'Aigre** et qui vont réduire la qualité de vie de ses habitants.

Nous sommes par conséquent **contre ce projet d'implantation d'éoliennes sur Lupsault-Oradour.**

Fait à Lupsault, le 8 mars 2019

Marie-Claire Forest

une très jeune retraitée qui a eu tête de créer des projets autour du thème de

— Pièces jointes : .....

**Photos Cigognes Le Bouchet 16140 LUPSAULT Fin août 2019.odt**

30 octets

**Photos Cigognes Le Bouchet 16140-LUPSAULT- Fin août 2018**







**Sujet :** [INTERNET] PROJET ÉOLIEN DE LUPSAULT ORADOUR D'AIGRE

**De :** William Gascoin <william.gascoin@gmail.com>

**Date :** 08/03/2019 21:19

**Pour :** pref-obs-ep-lupsault\_oradour@charente.gouv.fr, pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

Monsieur Gascoin William

16490 ALLOUE

BICHON Dominique

Commissaire enquêteur en Mairie de 16140 LUPSAULT

à Monsieur

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte ma contribution sous forme de fichier Word en pièce jointe , et concernant le projet éolien de la SARL La Couture Energies sur les communes de Lupsault et Oradour d'Aigre.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous adresse mes cordiales salutations.

William Gascoin

Pièces jointes :

---

CONTRIBUTION PROJET EOLIEN LUPSAULT.docx

30 octets

## CONTRIBUTION PROJET EOLIEN LUPSAULT – ORADOUR D’AIGRE

Monsieur GASCOIN William

16490 ALLOUE

Le 08/03/19

à

Monsieur BICHON Dominique

Commissaire enquêteur

MAIRIE – 2 route du 14 Juillet

16140 LUPSAULT

**Concerne** : Projet éolien de la SARL La Couture Energies

Développé par Valorem pour le compte de BayWa.r.e

Monsieur le commissaire,

Dans le cadre de cette enquête publique et en vertu de la charte de l’environnement Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 (JO du 2 mars 2005) dont l’Article 1<sup>er</sup> stipule que : **Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé** ; et dont l’Article 7 précise que: **Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d’accéder aux informations relatives à l’environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l’élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l’environnement, je souhaite vous faire part de mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes** :

En premier lieu, la SARL La Couture Energies est une filiale à 100% de la société BayWa.r.e France, elle-même filiale à 100% de BayWa.r.e Allemagne (maison mère). Ce projet va générer des bénéfices conséquents pour une entreprise allemande, et qui ne serviront pas au P.I.B de la France. Le commerce extérieur dans notre pays étant largement déficitaire et celui de l’Allemagne excédentaire, le déséquilibre ne fera que s’aggraver. La société Valorem n’étant qu’un intermédiaire pour porter, organiser, et finaliser ce projet. De ce fait BayWa.r.e se contente d’apporter les fonds nécessaires et d’attendre patiemment que les bénéfices tombent dans son escarcelle pour être redistribués aux actionnaires, et vraisemblablement sans être réinvestis dans l’industrie française.

Ensuite c’est bien d’apprendre que VALOREM est née d’une volonté affirmée de valoriser les ressources énergétiques renouvelables de tous les territoires comme alternative durable aux énergies fossiles. Cependant, les énergies fossiles en France, sont très peu utilisées pour produire de l’électricité puisque 71,7%\* de la production électrique française en 2018 sont issus des centrales nucléaires ; 12,4%\* de l’hydraulique ;

...

8,8%\* des autres renouvelables (solaire, éolien, Bio énergies) et seulement 7,2%\* du thermique. Concernant la production issue des centrales thermiques, elle se fait principalement par des centrales à gaz très performantes et très peu polluantes, contrairement à l'Allemagne qui utilise le charbon et le lignite en très grande quantité. D'ailleurs l'Allemagne est le plus gros pollueur de l'Europe en termes de CO<sup>2</sup> malgré la quantité pharaonique d'éoliennes qu'elle a installé dans son pays. La preuve est faite maintenant que l'éolien terrestre n'apporte aucune amélioration à la qualité de l'air, mais que c'est bien le nucléaire qui nous permet en France d'émettre si peu de G.E.S issus de la production électrique.

Le taux de couverture régional moyen de la consommation, par l'éolien n'est que de 5,8%\* en 2018, alors que pour l'ensemble des renouvelables, il est de 22,7%\* dont 13,1%\* issus de l'hydraulique (sources RTE\*). Le facteur de charge moyen pour l'éolien en Aquitaine est de 21,1%\*. Tous ces chiffres sont consultables sur le site de RTE. Or avec sa production annoncée de 56 à 65 GWh à l'année par Valorem, ce parc éolien aurait un taux de charge de 28% en se basant sur une moyenne de 60 GWh. Cette estimation de Valorem est donc très au-dessus de la réalité. Enfin peut-on considérer cette énergie comme alternative durable quand nous savons que les éoliennes ont une durée de vie de 20 ans...

Je m'insurge également contre le fait que le promoteur indique que son projet éviterait ainsi de rejeter dans l'atmosphère 25 000 tonnes de CO<sup>2</sup> par an. Ce serait véridique dans la mesure où son projet permettrait la fermeture d'une centrale thermique. Or, il n'en ait rien ! D'ailleurs, sur tout le territoire aquitain, il n'existe aucune centrale thermique. Je considère donc cet argument fallacieux. De plus les centrales éoliennes ont bel et bien un bilan carbone sur l'ensemble de leur durée de vie (fabrication, transport, production, démantèlement). Le tableau ci-dessous vous en donnera un aperçu.

	Éolienne de 850 kW	Éolienne de 3 000 kW
Émissions de gaz à effet de serre le long du cycle de vie	1 763 t CO <sub>2</sub> eq	5 530 t CO <sub>2</sub> eq
Facteur de charge	20%	20%
Durée de vie	20 ans	20 ans
Production électrique le long du cycle de vie	29,78 x 10 <sup>6</sup> kWh	105,12 x 10 <sup>6</sup> kWh
Émissions de gaz à effet de serre par kWh produit	<b>59,19 gr CO<sub>2</sub>eq / kWh</b>	<b>52,61 gr CO<sub>2</sub>eq / kWh</b>

Enfin, sur l'efficacité de l'éolien pour réduire les G.E.S, je porte à votre connaissance que la France a rejeté dans l'atmosphère 320 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> en 2017 contre 304 millions de tonnes en 2014, soit 5,26% de plus... Parallèlement la puissance éolienne installée en 2014 était de 11,5 gigawatts pour atteindre environ 18 gigawatts en 2017.

Dès lors, la quantité de CO2 rejetée aurait dû diminuer...Or c'est tout l'inverse qui s'est produit. L'augmentation continue d'installations d'éoliennes prouve donc l'incapacité qu'elles ont à réduire le taux de CO2 rejeté.

J'ajouterais à cela, que ces machines nécessitent l'extraction de terres dites « rares » pour leurs générateurs, qui ont de lourdes conséquences sur l'environnement. De ce fait, elle n'est pas si prétendument propre et « verte » si l'on considère les milliers de tonnes de béton enfouies dans les sols agricoles ; les centaines de camions et convois nécessaires pour chaque installation ; et les quantités de métaux rares nécessaires aux générateurs (néodymium, Indium, Bore, Cadmium, etc...) Lorsque l'on s'intéresse un peu à la question de ces extractions dans les mines à ciel ouvert, loin de la France, on se rend compte du désastre écologique que cela implique. (Déforestation, pollution importante des sols, et des rivières, transport de ces matériaux). Finalement elle n'est pas plus vertueuse que l'énergie nucléaire.

**Concernant l'étude de dangers**, je constate en regardant le **dossier 5.1**, que les éoliennes E3 et E4 de part leurs emplacements, occasionneraient un risque sur la D332 en cas de projection de pales, ou d'éléments de pales. De plus, il y a une erreur sur la conclusion de la page 55 portant sur la chute de glace, alors que les informations la précédant concernent la chute d'élément d'éolienne.

Les tableaux d'accidentologie fournis de la page 72 à 77 s'arrêtent à la date du 07/03/2016. Or, de nombreux accidents ont eu lieu depuis cette date. Aussi j'ai jugé utile de vous transmettre ci-dessous ce tableau à jour au 06/02/2018, extrait de la base de données ARIA (+ 18 accidents) ainsi que l'article de journal du dernier accident en date.

Chute de l'aéropreln d'une pale d'éolienne	Accident	06/02/2018	Rupture	Chute/projection d'élément d'éolienne
Chute d'une pale d'éolienne	Accident	04/01/2018	Vent	Chute/projection d'élément d'éolienne
Chute d'une éolienne lors d'une tempête	Accident	01/01/2018	Vent	Chute/projection d'élément d'éolienne
Chute du carénage d'une éolienne	Accident	08/11/2017	Rupture	Chute/projection d'élément d'éolienne
Bris d'une pale d'éolienne	Accident	05/08/2017	Rupture	Rupture d'un élément d'éolienne
Fuite d'huile sur une éolienne	Accident	24/07/2017	Perte de confinement , étanchéité (sans rupture)	Pollution
Chute d'un aéropreln d'une éolienne	Accident	17/07/2017	Mode dégradé	Chute/projection d'élément d'éolienne
Chute d'une pale d'éolienne	Accident	24/06/2017	Rupture	Chute/projection d'élément d'éolienne
Chute de pale d'éolienne due à la foudre	Accident	08/06/2017	Foudre,Rupture	Chute/projection d'élément d'éolienne
Feu dans la nacelle d'une éolienne	Accident	06/06/2017	Mode dégradé	Incendie
Rupture d'une pale d'éolienne	Accident	27/02/2017	Vent,Rupture	Rupture d'un élément d'éolienne
Chute d'un élément d'une pale d'éolienne	Accident	27/02/2017	Véhicule,Action non requise (réalisée)	Chute/projection d'élément d'éolienne
Chute d'une pale d'une éolienne	Accident	18/01/2017	Vent,Rupture	Chute/projection d'élément d'éolienne
Rupture des pales d'une éolienne	Accident	12/01/2017	Vent,Rupture	Rupture d'un élément d'éolienne
Fissure sur une pale d'éolienne	Accident	11/01/2017	Défauts matériels	Rupture d'un élément d'éolienne
Feu dans une éolienne	Accident	18/08/2016	Panne	Incendie
Feu dans une éolienne	Accident	10/08/2016	Mode dégradé	Incendie
Fuite d'huile dans une éolienne	Accident	28/05/2016	Perte de confinement , étanchéité (sans rupture)	Pollution

<http://www.courrier-picard.fr/161828/article/2019-01-23/le-mat-dune-eolienne-se-plie-en-deux>

### Le mât d'une éolienne se plie en deux

Plié en deux en son milieu. C'est dans cet état que s'est retrouvée une éolienne du Nord de l'Oise. Le fabricant évoque, pour le moment, un problème sur le générateur censé faire ralentir les pales.

Par Mélanie Carnot (avec notre correspondante Ingrid Cordier) | Publié le 23/01/2019



### L'éolienne a ployé sous les éléments le 23 janvier - CPicard

Inédit et spectaculaire ! Le mât d'une éolienne, située à cheval entre les villages de Campeaux et de Boutavent, dans le Nord de l'Oise, s'est littéralement plié en deux ce mercredi en tout début d'après-midi. Plusieurs débris ont été retrouvés dans un rayon de 300 mètres, dans le champ hébergeant le mât qui culminait encore jusqu'à mercredi à 95 mètres de haut. Un périmètre de sécurité, 500 mètres autour de l'incident, a été installé par les pompiers. « *C'est très impressionnant. Les pâles se sont brisées mais ont aussi creusé un sacré trou dans la terre* », exprime l'ancien maire de Boutavent, Joël Hucleux, qui s'est rendu sur place.



## ETUDE DU RNT

Passons sur le baratin écolo-démagogique de la page 4 qui ne vise qu'à faire admettre la nécessité de ce projet. En réalité la France n'a jamais été dépendante des énergies fossiles pour produire son électricité, puisque sous la 5<sup>ème</sup> République à l'initiative du Général De Gaulle, puis de Pompidou, elle a pris l'option de développer les centrales nucléaires et les barrages, justement pour assurer son indépendance dans ce domaine.

Quant-à l'électricité non polluante vantée à la page 5, je viens d'expliquer ci-dessus ce que j'en pense.

Sur la page 10, une des cartes démontre l'importance du réseau hydrographique autour et à l'intérieur du site d'implantation. L'autre carte précise que ce projet serait inscrit dans une zone de vallées. Ce serait donc théoriquement une zone à éviter d'après l'ancien S.R.E du Poitou-Charentes.

Sur les préconisations d'implantation, page 11, il est noté entre autres concepts : « Prendre en compte des lignes de forces du relief, s'inscrire selon un axe d'orientation des lignes structurantes Nord-Ouest / Sud-Est ». Cette orientation présente l'inconvénient d'être perpendiculaire à l'axe de migration pour l'avifaune et provoquera un effet barrage incontestablement. D'ailleurs la multiplication des projets éoliens dans le nord Charente, à proximité de la vallée de la Charente, vont nuire sans aucun doute à la migration des Grues cendrées. Peut-être pas forcément par collision mais plus vraisemblablement par désorientation ou épuisement.

A la page 12 on apprend que Les niveaux sont globalement compris entre 21 et 38 dB(A) la nuit et entre 32 et 53 dB(A) le jour, pour des vents compris entre 3 et 8 m/s à 10 m de hauteur. Le niveau sonore de 38 dB(A) est limite de la réglementation en période nocturne ; et le jour est supérieur au 40 dB(A) autorisés. Même si les bruits résiduels pendant les tests se seraient avérés supérieur à ce niveau et même si la limite admissible du bruit global en période diurne est de 70 dB(A), il n'empêche que les bruits générés par la population ou l'environnement en général, ne sont pas forcément réguliers d'une période à l'autre et peuvent par moment être de très faible intensité. A ces moments là, la centrale éolienne paraîtra bruyante pour les riverains du « Bouchet » et de Chillé par vents de N.E, et pour les riverains de « La Conche », « Culasson », « Forgette », « Le Coudret » ainsi que « La Prée » par vents de sud-Sud-ouest.

Il est noté page 13 que le site patrimonial remarquable le plus proche est la ZNIEFF 1 «Rives de la Couture, de la Divise et du Gouffre des Loges», située en bordure de l'aire d'étude immédiate, et qu'un enjeu moyen à fort qualifie cependant les habitats liés au réseau hydrographique et les habitats à faciès prairial (prairies humides principalement). Plus loin on apprend que plusieurs espèces protégées se reproduisent ou se nourrissent sur la zone d'étude, comme le Courlis cendré, l'Oedicnème criard ou la Pie grièche écorcheur. Le promoteur aura beau éviter les secteurs humides ou les sites de reproduction et conserver les ripisylves, il n'empêche que l'ensemble de ses 7 machines et les travaux colossaux nécessaires à ce projet représenteraient un danger pour la survie de ces oiseaux et risquent tout simplement de les faire fuir de cet endroit.

Sur l'étude chiroptérologique il est précisé que la constitution du parc devra se faire au sein des espaces les plus éloignés des milieux les plus attractifs (notamment les boisements et le réseau hydrographique). Une zone d'exclusion de plus de 30 m depuis les haies plantées et les habitats à forte sensibilité est requise. Cette zone est bien entendue insuffisante puisque les normes Eurobats préconisées par la S.F.E.P.M sont de 200m par rapport aux lisières

boisées et haies. D'autre part dans les pages de ce R.N.T, je n'ai pas vu de mesures de bridage concernant la préservation des chauves-souris.

Il est à noter également la présence, sur la zone d'implantation, de plusieurs sites archéologiques De quelles précautions le promoteur veut-il parler et quelles sont les obligations réglementaires ? Il ne le dit pas ici ... C'est dommage !

Les éoliennes sont éloignées des habitations de plus de 700 mètres pour les plus proches, au-delà de ce que préconise la réglementation (500 m). C'est un effort très insuffisant pour des machines qui culminent à 180m. Le bon sens voudrait que soit respectée une distance d'au moins 1500m comme l'académie de médecine l'avait déjà préconisé depuis plusieurs années ainsi que quelques pays qui appliquent déjà cette limite. Les problèmes de santé déjà relevés par plusieurs scientifiques à propos des infrasons et des basses fréquences aussi bien sur les humains que sur les animaux devraient être pris au sérieux par l'état, et celui-ci devrait exiger que les promoteurs respectent au moins cette distance de 1500m dans l'optique du principe de précaution. . Hélas, c'est tout l'inverse qui se produit ; il fait tout pour simplifier au maximum ces installations électriques gigantesques présentant un risque pour la santé, et de surcroît, dénaturant les paysages en avilissant la France.

#### **Les impacts visuels du projet**

Dans l'aire d'étude rapprochée Valorem reconnaît que l'ensemble des 7 machines serait bien visible du fait de l'absence de relief aux abords du site éolien.

Concernant les monuments historiques, de nombreuses covisibilités seraient présentes dans un rayon de 7 km. Notamment les églises de : Mons – Empuré – St-Fraigne – Barbezières – Marcillac-Lanville. Le promoteur s'affranchit de ces impacts sur les M.H en précisant que : *« les éoliennes étant placées à une distance suffisamment éloignée pour ne pas engendrer de rapports d'échelles disgracieux »*. Cet argument est plus que discutable. En effet, les églises de Saint-Fraigne et de Barbezières ne sont qu'à un peu plus de 2,5km, et à cette distance, des éoliennes de 180m dépassent encore largement les clochers, en étant placés à 500m de ceux-ci.

Autre point litigieux : Le château de Barbezières. Il est signalé une covisibilité de celui-ci avec les éoliennes à la page 20 du RNT. Or à la page 11 sur les préconisations d'implantation il est précisé : *« Ne pas inscrire d'éoliennes au milieu de la perspective du parc du château de Barbezières. »* Le parc ou le château, il s'agit bien du même domaine... non!

Enfin le bourg de Tusson qui est également un site protégé serait impacté.

Il est important, je pense, de rappeler aussi que suivant l'emplacement du projet, les villages de Saint-Fraigne et Les Gours seraient aussi impactés que les villages d'accueil du projet.

Page 20 en conclusion il est écrit ceci : *« La qualité du projet, du point de vue paysager, est la cohérence du dialogue qu'elle tisse avec le parc de Saint-Fraigne. L'ensemble se lit comme une juxtaposition de lignes rectilignes d'éoliennes, axées selon les lignes de force du relief »* C'est joliment écrit, mais il n'empêche que l'ensemble des 2 parcs serait bien visible. Et je regrette que le sujet sur l'effet de cumul des parcs éoliens dans l'aire d'étude éloignée n'ait pas été traité ici.

Concernant les mesures de réduction, le fait d'enterrer les réseaux électriques inter-éoliennes, ou jusqu'au poste source, pour préserver l'avifaune est un simulacre de bonne conscience. En effet, jusqu'à preuve du contraire, tous les projets éoliens depuis des années

sont proposés avec des réseaux enterrés. Valorem se moque du monde concernant cette mesure.

Et sur les mesures d'accompagnement : des suivis...des suivis...toujours des suivis. Ne vaudrait-il pas mieux faire des études complètes préventives ?

Au bout du compte, Valorem dans ce résumé non technique semble survoler les contraintes et évincer rapidement les choses qui dérangent. Ce RNT aurait mérité un peu plus d'informations puisqu'il est destiné avant tout à informer le public sur ce projet dans le cadre de cette enquête.

En fonction de quoi, je ne suis pas convaincu du bien fondé de ce projet. Il ne me paraît pas d'une utilité pertinente au regard du réchauffement climatique, tout comme à sa capacité de production électrique vertueuse. Il me paraît de plus, dangereux pour l'avifaune, les zones humides et les chiroptères, et émetteur de nuisances pour les riverains.

Aussi je réitère mon opposition à ce projet et j'espère, Monsieur le Commissaire que vous tiendrez compte de l'avis des riverains concernés, avant les désirs du promoteur.

Avec mes remerciements pour la prise en compte de cette contribution, je vous prie d'agréer mes respectueuses salutations.

William Gascoin